

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES  
DE LA COMMUNE DE GOUVERNES



**LES ASSOCIATIONS AU  
COEUR DE GOUVERNES**

[WWW.GOUVERNES.FR](http://WWW.GOUVERNES.FR)



**NATHALIE TORTRAT**  
Maire de Gouvernes

Ces deux années Covid passées, nous espérons revenir à des temps apaisés, renouer avec les moments festifs. La guerre en Ukraine et ses conséquences nous ramènent à des périodes troubles et difficiles. La municipalité a décidé, de baisser le chauffage dans les locaux publics, d'appliquer un certain nombre de bons gestes comme éteindre les lumières inutiles à l'intérieur des bâtiments et, pour répondre aux obligations légales de sobriété énergétique, d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6h00 dans le bourg. Nous espérons ainsi ne pas voir flamber les dépenses d'énergie de la commune et poursuivre nos investissements en économisant sur notre budget de fonctionnement. Notre volonté reste de ne pas avoir recours à la hausse des impôts.

#### Plus de 1000 véhicules par jour traversent Gouvernes.

Toujours soucieux du bien vivre de nos administrés, nous avons réduit la vitesse dans l'ensemble du Centre Bourg mais également ruelle Saint-Martin et Avenue des Deux Châteaux.

Nombreux sont nos administrés qui nous interpellent sur la vitesse mais aussi sur le stationnement qui est un point noir sur la commune.

Nous attirons sans cesse l'attention sur le fait que les voitures mal stationnées ou garées sur les trottoirs, empêchent les piétons de se déplacer en toute sécurité, gênent le passage des autres véhicules, masquent la visibilité, ne permettent pas aux riverains de rentrer ou sortir de chez eux, voire bloquent le bus.

Les rues Pasteur, Victor Hugo et Bas-Villiers font régulièrement l'objet de stationnements anarchiques et dangereux. Nous rappelons donc qu'il est impératif de rentrer vos véhicules sur vos propriétés.

Bonne nouvelle, nous avançons à petits pas mais sûrement vers la création de terrains de sport pour nos jeunes. Nous espérons bien pouvoir vous apporter plus de précisions dans le Gouverniaud de juin.

Parce que le bien vivre ensemble et le partage sont des objectifs, les élus ont décidé de renouer avec la tradition des vœux. Ces vœux seront ouverts à la population sur inscription car malheureusement la salle Lhuillier est limitée en nombre de places.



#### NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 64 30 12 09  
Par email : [contact@gouvernes.fr](mailto:contact@gouvernes.fr)  
Par courrier : Mairie de Gouvernes  
Bulletin d'informations - 77400 GOUVERNES

📍 @Gouvernes  
📧 @MairieGouvernes  
🌐 gouvernes.mairie



N° 53 - Décembre 2022  
Bulletin d'informations municipales  
Édité par la Commune de Gouvernes  
Tirage : 550 exemplaires | ISSN 2418-120X  
Directeur de la Publication : Nathalie TORTRAT  
Directeur délégué : Arnaud GUIHARD  
Maquette : RoyDesign  
Impression : Epic Graphique (SAINT THIBAUT DES VIGNES)  
Crédit Photos : Mairie de Gouvernes - Freepik





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL > Du 27 Juin 2022

### Présents :

Mme TORTRAT, Maire  
M. MAINGON, Mme HILAIRE, M. PANIER, Mme DUBAND, Adjointes  
Mme CHANLON, M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE, M. ILLY, Conseillers Municipaux délégués  
Mme EBERT, M. TO NI Conseillers Municipaux

Absents : M. CABARRUS (pouvoir à Mme HILAIRE), M. COUSIN (pouvoir à Mme ROBILLARD-DIABATE),

Mme ANDRE (pouvoir à M. GUIHARD), M. ILLY Absent à l'ouverture de la séance (Pouvoir à Mme TORTRAT pour le début du conseil municipal), Conseillers Municipaux délégués,

Secrétaire de séance : M. MAINGON

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20 heures 45 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. MAINGON secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Procès-Verbal de la séance du 17 mai 2022 :

Approuvé à l'unanimité

### DELIBERATIONS :

#### I. Recrutement d'un stagiaire indemnisé

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des sollicitations qu'elle a reçues à plusieurs reprises d'étudiants désireux d'effectuer un stage au sein de la mairie.

Un élève ou étudiant peut être accueilli dans une collectivité si la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs et inférieure à six mois. Le stagiaire reçoit ainsi une gratification égale à 3,90 euros nets par heure de présence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'opportunité d'accueillir un stagiaire au sein des services de la mairie.

#### II. Création d'un poste d'adjoint d'animation

Afin de pérenniser l'emploi d'un agent d'animation actuellement en fonction en contrat à durée déterminée, Mme Le Maire souhaite recruter cet agent de manière stable. Ce recrutement passe par la création d'un poste d'adjoint d'animation.

Arrivée de M. ILLY à 20h50, il pourra participer au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint d'animation.

#### III. RIFSEEP - Filière animation

(Régime indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Mme le Maire informe l'équipe municipale des enjeux du RIFSEEP : le RIFSEEP est une prime qui a pour but d'harmoniser les primes existantes des agents de la fonction publique.

Cette prime est versée mensuellement à l'agent compte tenu de son « engagement professionnel », c'est une prime au mérite qui peut être revue chaque année à la hausse (dans le respect du plafond selon les grilles et cadres d'emplois) ou à la baisse.

C'est un outil indemnitaire de référence mis en place aujourd'hui dans les services administratifs et techniques, que Mme le Maire souhaite étendre à la filière animation pour plus d'équité.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Seine-et-Marne ayant au préalable rendu un avis favorable, le Conseil Municipal décide à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention (M. PANIER) de la mise en place du RIFSEEP dans la filière animation.

#### IV. Signature d'une convention de coopération entre collectivités territoriales pour la mise à disposition d'un agent et d'une balayeuse

Pour maintenir les routes communales propres et à défaut d'être propriétaire d'une balayeuse adéquate, un prestataire extérieur VEOLIA ENVIRONNEMENT est intervenu.

Mme le Maire motivée par un motif d'intérêt public a pris l'initiative de contacter la commune de Lagny-sur-Marne, en possession d'une balayeuse, afin de mutualiser et d'optimiser les moyens techniques et opérationnels, en passant par une éventuelle convention entre les deux communes. Après étude attentive et comparaison des tarifs prévus par la convention de coopération de la commune de Lagny et VEOLIA ENVIRONNEMENT, il en ressort les éléments suivants :

Prestation balayage Gouvernes (une balayeuse + un conducteur)

Moyens humains et matériel	VEOLIA	COMMUNE DE LAGNY
1 balayeuse + un conducteur une journée complète	800,00 € TTC	480,00 € TTC
Traitement des déchets (bois) linéaire 11 (journée)	134,40€ TTC	580,00 € TTC (location d'une benne 44 jours) + traitement des boues
MONTAGE	104,40 € TTC	102,00 € TTC



Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité, la signature de la convention de coopération entre les deux collectivités territoriales.

#### V. SDESM - SIG (Système d'Information Géographique)

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour le suivi et la réalisation des travaux sur les réseaux.

Le SDESM propose à ses partenaires plusieurs niveaux d'utilisations de ce système.

Un compte principal gratuit dédié au signataire de la convention permettant des fonctions réduites à l'ensemble des données est prévu (MAIRE).

Il est également possible d'adhérer à des services particuliers.

La personne bénéficiaire dispose d'un droit d'export et de mise à jour des données sur certaines couches d'information. Elle peut créer plusieurs autres comptes dédiés pour un agent ou un élu.

Ces comptes sont nominatifs, ils peuvent inclure ou non la consultation des données à caractère personnel (DCP), données foncières associées aux parcelles cadastrales.

Sur demande expresse, le partenaire peut avoir accès aux fonctions avancées, il peut ainsi créer des « couches » d'information supplémentaires, le SDESM assurant la sauvegarde régulière de ces données.

Chaque option fait l'objet d'un tarif et l'option qui serait utile en mairie coûte 25€ / an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la signature d'une convention pour les services SIG et la mise en communes données et des ressources dans le domaine de l'information géographique.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

##### ► Travaux sur la RD 217 bis :

Dans un soub de sécurisation de la route départementale 217 bis, la Direction Départementale de l'Équipement a entrepris des travaux.

Des bandes rugueuses ont été posées et des travaux de réflexion de l'enrobé sont prévus ainsi que l'abattage des arbres à proximité du carrefour pour faciliter la visibilité.

► RD 35 : déplacement de l'entrée de bourg après le 36 rue la Fontaine  
Pour diminuer la vitesse à l'entrée et à la sortie du village, le panneau d'entrée et sortie d'agglomération sera reculé après le dimètre.

##### ► Zone de test de trottinettes électriques

Le SIEMU, afin de faciliter les trajets de courte distance et d'offrir une solution de déplacement complémentaire des transports en commun (RER A, lignes de bus...) lance un Appel à Manifestation

##### ► Visibilité dimètre

Mme le Maire souhaite déplacer les arbustes qui gênent la visibilité des automobilistes à la sortie du dimètre.

##### ► Ouverture d'une classe supplémentaire à la prochaine rentrée scolaire de septembre

Au vu de l'effectif prévu pour la prochaine rentrée scolaire (132 enfants), une classe supplémentaire en élémentaire sera ouverte à la rentrée de septembre 2022.

Il est urgent de travailler dans les jours à venir avec l'équipe enseignante afin de définir du lieu qui sera le plus confortable et fonctionnel pour les enfants en tenant compte des contraintes de sécurité et de délai.



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

> Du 06 Octobre 2022

### Présents :

Mme TORTRAT, Maire

M. MAINGON, Mme HILAIRE, Adjoint

Mme CHANLON, M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, M. ILLY, Mme ANDRE Conseillers Municipaux délégués

Mme TARTRAT, M. TONI Conseillers Municipaux

Absents : M. CABARRIUS (pouvoir à M. MAINGON), M. COUSIN (pouvoir à Mme CHANLON),

Mme DUBAND (pouvoir à Mme HILAIRE), Mme ROBILLARD-DIABATE (pouvoir à Mme ANDRE),

M. PANIER (pouvoir à M. PUCCINELLI)

Secrétaire de séance : Mme HILAIRE

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20 heures 35 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme HILAIRE secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

### Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2022 :

Approuvé à l'unanimité

Mme TORTRAT accueille Mme TARTRAT, Conseillère Municipale (4ème sur la liste d'opposition) par suite de la démission de Mme EBERT et du désistement de M. DUCHAUSSOY.

### DELIBERATIONS :

#### VI CAMG - Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Le Conseil communautaire de Marne et Gondoire a approuvé, lors de sa séance du 20 juin 2022, la modification des statuts en ajoutant les compétences supplémentaires définies librement suivantes :

► Sport de haut niveau :

L'octroi de subventions aux clubs situés sur le territoire de Marne et Gondoire évoluant à haut niveau (au sens ministériel pour le haut niveau individuel et au meilleur niveau national de la discipline pour le haut niveau par équipe)

► Participation financière aux missions locales bénéficiant aux communes du territoire de Marne et Gondoire

► Conduite d'étude dans le cadre de la mise en oeuvre de politique contractuelle avec les partenaires (CAF, Pôle Emploi etc.)

► Réalisation et mise en oeuvre d'un schéma directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les nouveaux statuts de la CAMG.

#### VII Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du Bureau Communautaire du 12/9/2022, la CAMG propose aux communes de délibérer sur un reversement de 0% de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le reversement de 0 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

#### VIII SDESM - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la fourniture d'énergies (Marchés à venir pour 2024/2027)

Le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-Et-Marne) a ouvert une campagne de renouvellement de l'adhésion au groupement. Il est proposé de renouveler notre adhésion au groupement de commandes d'achat de gaz qui arrive à échéance au 31/12/2023 et au groupement de commandes pour l'électricité qui se termine le 31/12/2024.

La situation économique et les hausses des cours boursiers a incité le SDESM à anticiper ses achats afin de bénéficier de tarifs plus avantageux pour les années à venir.

Les principaux avantages

- S'affranchir d'un appel d'offres pour une mise en concurrence
- Négocier les prix pour des gros volumes (plus de 300 communes)
- Imposer des services aux fournisseurs
- Sécuriser juridiquement et techniquement la procédure

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Gouvernes au groupement de commandes pour l'achat et la fourniture d'énergies du SDESM.

### INFORMATIONS DIVERSES :

► Versement subventions associations :

Sur les 4 100 euros alloués aux associations sur le budget 2022, 3 550 euros ont déjà été reversés.

Deux associations ayant fait une demande plus tardive se voient donc attribuer les montants suivants :

- Association « Les Écureuils - Ciné-Club » : 350 euros
- Association sportive du Lycée Martin Luther King : 150 euros.

► Réglementation coupure éclairage public sur le territoire de la commune de Gouvernes :

Compte-tenu du contexte économique difficile, des obligations de réduire la facture énergétique, pour préserver la santé et la biodiversité, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle envisage d'inscrire la commune dans la démarche de la trame noire. Avis est demandé aux conseillers municipaux car un simple arrêté du maire suffit à entériner la décision. Le conseil municipal s'accorde pour une coupure de l'éclairage de nuit à 6h00.

Cette démarche passe par la résolution de contraintes techniques sur les cinq armoires électriques de la commune comme suit :

- Changement des horloges
  - Équipement d'antennes permettant la mise à l'heure automatique
- Afin de réduire la consommation électrique, les illuminations de Noël seront maintenues avec les mêmes règles que l'éclairage public et exclusivement équipés de LED autour de la mairie. Les décorations des rues en ampoules incandescentes ne seront pas montées.

► Projet d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques  
La Commune de Gouvernes a reçu une proposition pour l'installation de 4 bornes de recharge pour les véhicules électriques par le SDESM, Mme Le Maire propose d'attendre que Marne et Gondoire récupère cette compétence afin que ce projet puisse être affiné.

► Signature de la charte de lutte contre les perturbateurs endocriniens le 19 octobre 2022 à 14h30

La commune de Gouvernes a décidé de lutter contre les perturbateurs endocriniens (cf page 7 du Gouverniaud n°52 de juillet 2022). Les substances chimiques dites « perturbateurs endocriniens » sont très largement présentes dans notre environnement. En France, en Europe et dans le monde, l'évaluation des risques liés aux perturbateurs endocriniens est devenue un enjeu majeur de santé publique. Il a été prouvé que les perturbateurs endocriniens sont à l'origine de certains troubles notamment chez l'enfant (asthme, autisme, trouble du comportement, hyperactivité...)

Le professeur Cécile du Réseau Environnement Santé, viendra en personne, signer cette charte en mairie, le 19/10.

Dores et déjà d'autres communes de Marne et Gondoire s'engageront également ainsi que le CPTS de Lagry-Sur-Marne.

► Voeux du maire : date retenue mardi 17 janvier 2022 à 19h00

Après concertation, les élus pensent qu'un moment convivial et festif serait bénéfique pour tous.

Mme Le Maire envisage une cérémonie des Voeux ouverte à la population. Les conditions et modalités restent à définir car la salle Lhuillier est limitée en nombre de places.

• Fête du village : date retenue 13/14 mai 2023

• Projet d'audit des bâtiments communaux

Un état des lieux réglementaire du patrimoine est envisagée afin d'évaluer les performances des bâtiments communaux et répondre aux normes qui s'imposent en matière d'isolation.

L'efficacité énergétique des bâtiments publics est régie d'une part par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et d'autre part par le Plan Climat qui inscrit les mesures à prévoir dans le temps long, jusqu'à 2050, et vise à éradiquer la précarité énergétique.

Les objectifs à horizon 2050 :

- Diminuer de 75% les émissions des gaz à effet de serre,
- Porter la part des énergies renouvelables à un tiers de la production d'énergie,
- Diviser par deux la consommation d'énergie.

• Réhabilitation de la petite salle des catéchismes

À la suite d'un diagnostic établissant la présence de matériaux amiantés sur la toiture de la coqès à la salle des catéchismes, la procédure du plan de retrait a retardé le chantier.

Les travaux de réfection de la charpente ainsi que la dépose des tuiles ont débuté en septembre, la réception de ce chantier est prévue au mois de décembre 2022.

• Nettoyage de printemps : date retenue 15 avril 2023

Le traditionnel nettoyage de printemps sur les trois communes de Conches-sur-Gondoire, Guermantes et Gouvernes est annoncé le samedi 15 avril 2023.

Madame Le Maire rappelle que la propreté des trottoirs est à la charge des riverains.

## VIE COMMUNALE

### > Nouveau protocole d'objet perdu-trouvé à Gouvernes

Pour la première fois la commune s'est dotée d'un protocole qui oriente la population lors de la découverte d'un objet sur son territoire. Ce document sera à la disposition des habitants au secrétariat de la mairie ou sur le site :

[WWW.GOUVERNES.FR](http://WWW.GOUVERNES.FR)

### > Plan communal de sauvegarde :

#### • QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il définit, en fonction des risques qui peuvent être de type naturel, technologique ou naturel et technologique, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques encourus.

Vous avez reçu un formulaire à compléter. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore retourné au secrétariat de la Mairie, vous pouvez encore le faire par courrier ou par le lien :

<https://forms.office.com/r/PmefDdaAWW>

Peu importe votre situation, il est important d'avoir le maximum de retours afin d'organiser au mieux le secours à la population, nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

La rédaction du document arrive bientôt à son terme. Nous remercions tous ceux et celles qui ont bien voulu contribuer à l'élaboration de ce dispositif en remplissant le formulaire. De même que les propositions de mise à disposition de matériels et de compétences multiples qui nous sont parvenues.

L'organisation et les modalités du déclenchement de ce plan feront l'objet ultérieurement d'une information à l'ensemble de la population.

### Horaires d'accueil en mairie

La mairie vous ouvre ses portes aux horaires suivants :

Lundi, jeudi et vendredi :

8<sup>h</sup>30-12<sup>h</sup>00 | 13<sup>h</sup>30-18<sup>h</sup>15

samedi : 9<sup>h</sup>00 à 11<sup>h</sup>45

Mardi, mercredi et dimanche : fermé

### LES ÉLUS ASSURENT UNE PERMANENCE

Tous les samedis de 11h00 à 12h00

pour recueillir vos demandes ou vous aider dans vos démarches.



## › Délestage potentiel sur le réseau électrique durant l'hiver

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique. Une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

**Pour être alerté, aller sur le site:** [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) et inscrivez-vous à l'alerte « vigilance coupure ».

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un outil citoyen qui qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible, région par région. Ce dispositif met également en avant des écogestes, c'est-à-dire des comportements vertueux permettant de diminuer sa consommation énergétique en cas de météo EcoWatt orange ou rouge.

### RÈGLES À RESPECTER EN CAS DE COUPURE :

- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- Prudence lors de l'utilisation de bougies
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure

**SI VOUS N'AVEZ PAS INTERNET :** Appeler le 09 70 82 00 70 (serveur vocal)



**Des informations seront transmises au fur et à mesure par l'ensemble des médias. Soyez attentifs !**

## › ENVIRONNEMENT – ACTUS DE FIN D'ANNEE SIETREM

### INFORMATION VENTE DE CALENDRIERS



**Information :**  
VENTE DE  
CALENDRIERS



Le SIETREM rappelle que la vente de calendriers par les équipages de collecte est une initiative personnelle, non encadrée par le syndicat. Cette démarche n'est ni réglementaire, ni contractuelle. Cette pratique relève d'une coutume qui dépend du libre arbitre de chacun.

Attention néanmoins aux faux démarcheurs et aux vols par ruse qui sont signalés chaque année. En cas de démarchage malveillant ou insistant, nous vous invitons à alerter les services de police.

### Les sapins doivent être apportés en déchetterie (déchets verts).

**Ils seront alors valorisés en compost.**  
Les sapins ne sont pas à présenter aux collectes d'ordures ménagères ni aux encombrants.

Les sapins floqués sont à déposer en déchetterie dans la benne des déchets incinérables car ils ne peuvent pas être compostés.

Néanmoins, les petits sapins de moins de 1,5 m de hauteur, dont le tronc mesuré à la base, ne dépasse pas environ 10 cm de diamètre, peuvent faire l'objet d'un enlèvement lors de la collecte des ordures ménagères sous réserve de leur conditionnement en sacs adaptés.



## > NOUVEAU MODULE DE DON D'OBJETS

Ce module, disponible sur l'application SIETREM WASTER, est une solution éco-responsable qui favorise le réemploi des objets. D'anciens meubles vous encombrant ou les jouets de vos enfants sont entassés ... Avec cette application, vous pouvez donner ou récupérer gratuitement des objets en bon état.

En plus de répondre aux besoins d'une partie des habitants qui ne peut se déplacer auprès d'associations ou d'organismes solidaires, cette solution s'inscrit parfaitement dans la politique de réemploi de nombreux objets et de diminuer ainsi le volume de déchets.

Rendez-vous sur le site [sietrem.waster.fr](http://sietrem.waster.fr) ou téléchargez l'appli sur votre smartphone via le Google Play ou l'App Store.



AVEC SIETREM WASTER, FAVORISEZ LE RÉEMPLOI !



FAITES DES HEUREUX !  
DONNEZ À VOS VOISINS  
LES OBJETS DONT VOUS  
N'AVEZ PLUS L'UTILITÉ.

Découvrez aussi les plateformes de transport des déchets en déchetterie et téléchargez vos calendriers de collecte sur SIETREM WASTER.

Rendez-vous sur le site [sietrem.waster.fr](http://sietrem.waster.fr) ou téléchargez l'appli SIETREM WASTER sur votre smartphone.

Consultez nos Conditions Générales d'Utilisation pour connaître la liste des objets autorisés.

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr) 0 800 776 061 [info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)



## > RAPPEL DES BONNES PRATIQUES LORS DES COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Suite aux nombreux refus de collecte des encombrants constatés au mois d'octobre (12 au total sur la commune) du fait de dépôts d'objets non autorisés (déchets toxiques - pneus - gravats - DEEE - dépassement de quantité autorisée), voici quelques règles indispensables à rappeler :

### Ce qui est accepté

Maximum autorisé : 1 m<sup>2</sup>  
Objets ménagers, meubles et mobiliers divers, de literie, ... inférieurs à 25 kg.

- Où les déposer ? Au même endroit que vos poubelles.
- Quand les déposer ? Le 3<sup>e</sup> lundi des mois pairs.

### Ce qui est refusé :

(A emporter éventuellement à la déchetterie)

- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Les pièces de véhicules
- Les débris et gravats
- Les fils de fer barbelés, les grillages, les ferrailles lourdes
- Les déchets de jardins et végétaux
- Batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants, etc.)
- les déchets inflammables, toxiques, à risques infectieux, corrosifs et explosifs
- Le verre : vitrage, aquarium...

Il est bon de rappeler aux habitants n'ayant pas respecté ces règles, qu'il est de leur devoir de ramasser ce qui n'a pas été collecté.



## > Les comités de quartiers

Les comités de quartiers commencent à prendre place, pour l'heure nous avons constitué 5 quartiers selon les zones géographiques suivantes :



Nous nous sommes réunis une première fois en commission plénière le 17 février 2022.

Ensuite des réunions ont eu lieu par quartier les :

- 1er mars et 23 novembre 2022 pour le quartier du Centre Bourg;
- 4 mars 2022 et 19 décembre 2022 pour le quartier des Violettes;
- 7 mars et 19 décembre 2022 pour le quartier des Moulins Rouges ;
- 11 mars et 24 novembre 2022 pour le quartier des Deux Châteaux.
- Enfin, les 12 juin et 12 septembre 2022 se sont réunis les coordinateurs afin de préparer la rentrée de septembre et définir les objectifs.

Le quartier du Centre Bourg a été scindé en deux. Les rues du Haut Villiers jusqu'à la rue Victor Hugo, Impasse du Haut Villiers, Le Clos de la Sarge et la rue des Blanchets feront partis du quartier des Blanchets.

Le premier projet des comités de quartiers sera l'embellissement et le fleurissement de la commune, d'autres projets sont en gestation.

Contact : Gabrielle CHANLON,  
Conseillère municipale déléguée

## > EGLISE SAINT GERMAIN : Restauration de la petite salle des catéchismes

Adjointe à l'Église du XI<sup>ème</sup>, sur le bas-côté nord entre 1860 et 1880, cette petite salle voûtée était à l'origine une chapelle où la messe était célébrée, au chaud, grâce à un poêle à bois. Les peintures religieuses sur le mur nord ont été confiées au chanoine Étienne Jouy. Une toile peinte, sur châssis, représentant la cène, a été commandée pour orner le haut du mur sud.

Plus tard, cette chapelle devint la petite salle des catéchismes.

Classée en novembre 2009, la réelle restauration de cette salle a été initiée en 2020 et le suivi des travaux est effectué par Madame le Maire, ses équipes et notamment Mme Aboura.

Pour un montant total hors taxe de 186 070 €, la maçonnerie, la charpente, les décors peints aux murs et les 4 vitraux extérieurs doivent être restaurés. L'état contribue à hauteur de 55 821 €, le conseil Régional pour 56 821 € et le Conseil Départemental pour 35 000 €, l'association du Patrimoine de Gouvernes a fait don d'un chèque de 2 500 € et la cagnotte de la Fondation du Patrimoine s'élevait à mi-octobre à 5 930 €. Au démarrage des travaux de couverture, la découverte d'amiante sur le petit toit d'accès à la salle des catéchismes et sur le conduit de cheminée de l'ancien chauffage de l'église a été une désagréable surprise. Une couverture en zinc pour ce toit a dû être ajoutée à la note.

A cette heure, le toit a été entièrement refait, les enduits extérieurs repris, les plus importantes fissures colmatées, les vitraux réalisés (la pose reste à faire) et le travail minutieux de nettoyage et restauration des fresques peintes est bien avancée. Il faut saluer ici, le travail d'orfèvre accomplie par les entreprises, SAS Chatignoux, UTB, Anne-Claire Hauduroy et ses équipes, les maîtres verriers rennais. Pour que cette petite chapelle soit totalement achevée, la restauration du tableau de la Cène est à envisager et le coût fourchette haute, avoisinerait les 35 000€. Il faudrait également recréer un vitrail pour masquer la place laissée dans le mur par celui de l'église qui a été retiré au moment de la construction de cette salle.

Ce patrimoine appartient à la commune et la municipalité souhaite ouvrir cette salle autrement qu'aux seules journées du patrimoine.





## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Qualité de vie, impact sur la biodiversité, sur la santé humaine, efficacité énergétique et économie.

L'éclairage public a pour but de sécuriser le déplacement des personnes durant la nuit.

Une commune n'a pas obligation d'éclairer les rues notamment les quartiers peu fréquentés et qui ne présentent pas de risques particuliers. La réglementation visant à lutter contre les nuisances lumineuses et la réduction de la consommation d'énergie encourage l'extinction en milieu de nuit.

Le Contrat de Transition Ecologique piloté par la CAMG a proposé la création d'une « trame noire » afin de réduire la pollution lumineuse. La commune de GOUVERNES membre de ce comité de suivi « de la trame noire » s'interrogeait sur les possibilités techniques de son réseau.

Lors du Conseil Municipal du 6 octobre 2022, il a été mis en évidence qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public, pendant une plage horaire peu fréquentée par la population de minuit à 6 heures du matin, permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse nocturne tout en soulageant le réseau électrique.

**Quelques données sur le réseau d'éclairage public de GOUVERNES :**  
Il est constitué de 5 armoires de commande qui ne sont pas accessibles au personnel communal. Ces armoires sont réparties sur tout le territoire mais pas nécessairement suivant les quartiers identifiés, il faut donc pour toutes modifications ou réglages, solliciter l'opérateur retenu par le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Mame).

Certains points lumineux sont alimentés par des armoires appartenant à des communes voisines (Saint Thibault, Guermantes). Ils ne sont pas concernés par ces réflexions.

**Les points lumineux sont au nombre de 194 dont :**

- 181 Sodium Haute Pression (SHP)
- 1 Iodure Métallique (IM)
- 12 Diodes Electroluminescentes (LED).

**La puissance totale installée est de 28,3kW.**

**La consommation annuelle est de 90 000 kWh.**

**L'extinction de minuit à 6 heures du matin devrait économiser 45 à 50 000kWh par an.**

La facture annuelle en 2022 (5 abonnements et taxes comprises), pour l'éclairage, s'élève à 12 000€ avec un prix unitaire de 0,05852€/kWh qui doit malheureusement être renégocié à la hausse pour les années à venir. Pour cela une mise à niveau des 5 armoires était nécessaire.

L'équipement de ce réseau en LED permettrait d'avoir une puissance installée de 9 kW et une consommation annuelle de l'ordre de 10 000kWh. Une estimation prévisionnelle de 184 000 € pour changer la plupart des lanternes, des platines de commande et des ampoules serait nécessaire. Des aides pourraient être obtenues mais il aurait fallu avoir une capacité budgétaire bien supérieure à nos ressources 2022 ou augmenter les impôts directs.

Dans un souci d'efficacité, les élus ont préféré que Madame le Maire fasse un arrêté temporaire expérimental du 11 novembre jusqu'à la fin de l'année 2022 permettant cette extinction.

En fonction du retour d'expérience nous pourrions lors d'un prochain Conseil Municipal modifier la plage horaire d'extinction si nécessaire ou apporter des améliorations au dispositif.

## > Cimetière : quelques avancées



En avril dernier, une nouvelle séance de nettoyage de Printemps s'était tenue avec le concours d'une dizaine de bénévoles et d'élus dans notre Cimetière Communal. L'accent avait été mis sur le débroussaillage et l'enlèvement des branchages de la prairie. Ensuite les allées de gravillons avaient été remblayées et ratissées. La zone droite des concessions perpétuelles de l'Allée B avait été nettoyée pour être engazonnée. Les graines ont été semées, on espérait la pousse rapide après quelques averses, mais la petite vague de chaleur de fin avril en a limité l'effet, c'est seulement maintenant qu'elle reverdit. De même, pour le carré de terre labourée dans la prairie, des fleurs mellifères offertes par Marne et Condoire avaient été semées par les jeunes du CMJ pour développer la biodiversité et attirer les insectes pollinisateurs. Malheureusement la canicule et la sécheresse de cet été, en ont limité l'essor.

Le Monument aux morts a été soigneusement repeint par Thierry en mai dernier, lui redonnant une seconde jeunesse. L'insigne d'honneur militaire (une branche de palme associée à un casque militaire et au drapeau français) a été ravivée pour la commémoration du 8 mai 1945. Puis un nouveau nettoyage des allées, coordonné par Kevin et Brandon, nos nouveaux agents techniques remplaçant William et Thierry (en arrêt médical) a été réalisé pour la commémoration de l'Armistice du 11 novembre. Ces deux actions conjointes ont redonné de l'éclat pour ces cérémonies du souvenir.

Cette année ces commémorations ont rassemblé les membres de l'Association des Anciens Combattants de Conches, Guermantes et Gouvernes, le groupe de musiciens de Guermantes, les élus des communes de Conches et Guermantes, les représentants des jeunes scouts et guides de France de la Condoire et les Jeunes membres de notre Conseil des Jeunes. Ces derniers conscients de leur devoir de mémoire, ont rendu hommage à nos soldats morts pour la France en lisant certains passages de la lettre et en déposant des coussins de fleurs au pied du monument aux morts.

Petit à petit, notre cimetière refait peau neuve, travail de longue haleine, lentement mais sûrement. Le coin des ifs à l'entrée du cimetière a été élagué, de grosses branches mortes risquaient les jours de grands vents de tomber et le lierre qui les étouffait a été arraché pour redonner de la luminosité à cet espace. A la mi-décembre le mur au centre du cimetière sera démolit et rasé. Il est prévu aussi l'élagage de tous

les arbustes-haies autour de la prairie pour dégager la vue remarquable sur le château de Guermantes. Au cours de l'année 2023, la remise en état de l'ancienne pompe à eau près au centre du cimetière sera réalisée pour créer un deuxième point d'eau et permettra un approvisionnement plus aisé en eau sur la partie nouvelle du cimetière. Il est prévu l'installation de plusieurs bancs pour le recueillement de part et d'autre du cimetière, et de poursuivre l'embellissement de celui-ci par la restructuration d'ensemble du columbarium et du jardin du souvenir au niveau floral : graviers, gazon, arbres et rosiers, ... Ce réaménagement floral paysagé est prévu pour fin janvier début février. A cette occasion, nous invitons les propriétaires des caveaux du columbarium à relire les articles du règlement intérieur affiché près de la fontaine à l'entrée du cimetière, dont l'article 70 rappelle les règles de fleurissement de l'espace cinéraire.

« Le dépôt de fleurs naturelles en pot et objets ne seront autorisés que le jour de la cérémonie et à l'occasion des fêtes de la Toussaint. L'administration municipale se réserve le droit d'enlever les pots et fleurs fanées sans préavis aux familles. Tous autres objets et produits funéraires sont interdits ». Une certaine tolérance avait été admise jusqu'à présent, mais l'application de l'article s'impose pour le réaménagement de cette zone. Nous vous prions de veiller à retirer les éléments auxquels vous tenez et qui ne sont pas autorisés (objets métalliques décoratifs, vases, fleurs artificielles...).

De même, il est prévu de relever certaines tombes parmi les concessions perpétuelles abandonnées au cours de l'année prochaine et sur les années suivantes. Nous sommes en train de faire établir des devis dans ce sens. Certaines sépultures sont devenues dangereuses ou en péril et à la limite de la décence ou de l'effondrement (voir articles 13 et 14 du RI). La procédure administrative est engagée pour la reprise de ces concessions échues. Des panneaux ont été placés depuis plusieurs années réclamant la manifestation des ayants droits. Sans réponse, celle-ci va débiter.

Par ailleurs, l'été caniculaire a limité la prolifération des mauvaises herbes, contrairement aux années précédentes. Nous rappelons que l'entretien des concessions inoccupées, les entre tombes, les extrémités des tombes sont à la charge des propriétaires des concessions ou leurs ayants-droits. Nous vous engageons à veiller régulièrement à l'entretien de celles-ci afin d'éviter toute détérioration

liée au temps, au gel, ou aux intempéries, ainsi qu'au débordement de mauvaises herbes, ronces ou arbustes sur les concessions voisines ! Même dans ce cadre, le bon voisinage est recommandé !

En quittant le cimetière, participez au tri sélectif comme vous le faites chez vous ! La disposition des poubelles à l'entrée du cimetière n'est pas très accueillante et esthétique pour les visiteurs et encore moins lors des cérémonies funéraires. Il a été décidé de déplacer celles-ci à l'angle droit de l'ancien cimetière au bout de l'allée B avant la prairie. Une signalétique adaptée, pour rappeler ces gestes essentiels sera installée sur les bacs dans le « coin Poubelle », espace dallé derrière la haie taillée de tuyas, à l'angle droit de la prairie entre l'ossuaire et le caveau provisoire. Il se répartit en deux pôles :

### 1. Le coin Poubelle :

a. Le bac Jaune reçoit que le carton, papier et pots en plastiques sans terre ni plantes, le carton, les papiers et autres plastiques, cellophanes, bouteilles plastiques, bidons...

b. Le bac Bordeaux reçoit le tout-venant : les vieux pots en terre cassés, les blocs de mousse, les fils de fer, des fleurs artificielles qui doivent être vidées des pots en terre et pots plastiques. Les pieds de plantes mortes doivent être secoués pour retirer la terre des racines et mis sur le compost.

### 2. Le coin Compost, sera situé derrière le pan restant du mur central, coté prairie et séparé en deux :

a. Un côté réservé pour récupérer la terre à côté du composteur. On ne jette pas la terre, terreau de vie animale et végétale, elle doit être séparée du cycle des ordures ménagères, ... Elle peut permettre de changer de pot, le contenu d'un bac riviéra pour permettre à de nouvelles plantes de se régénérer, germer et pousser...

b. Le Composteur, bac en bois, reçoit seulement les éléments biodégradables : les fleurs et les plantes naturelles fanées naturelles, les mauvaises herbes, les brindilles... sans déchets artificiels. Il faut d'abord séparer la plante morte ou fanée du pot (plastique ou en terre ainsi que la terre qui entoure les racines en secouant les racines hors du pot sur le tas de terre. Le compost obtenu au bout de plusieurs mois permettra d'enrichir le sol de nouvelles plantations.

Le Cimetière est un espace municipal public, à ce titre chacun doit respecter ce lieu en le gardant propre et accueillant en participant à son entretien par quelques gestes simples et courtois. Nous vous remercions par avance d'appliquer ces consignes, pour réduire le volume de notre empreinte écologique ! Chacun à notre niveau, nous pouvons changer les choses !

## > Circulation/Stationnement (passage à 30km/h)

La pose de radars pédagogiques à différents endroits de la commune a permis de mettre en lumière ; l'importance du nombre de véhicule qui traverse la commune et leur vitesse.

Si 90% des automobilistes respectent la vitesse indiquée, ceux qui ne le font pas roulent très vite. Les applications telles que Waze, Plan... calculent les temps de trajet : si traverser la commune de Gouvernes, fait perdre du temps aux automobilistes, nous avons un petit espoir de voir cette circulation diminuer.

C'est ainsi que nous avons décidé de passer la vitesse dans le centre bourg à 30 km/h. Nos rues sont étroites et encombrées, nous espérons ainsi éviter les accidents et surtout leur gravité.

Soyez prudents et respectez les limitations, c'est important pour conserver la quiétude de notre village

S'agissant d'encombrement, nous vous rappelons que les trottoirs sont affectés à la circulation des piétons, l'arrêt et le stationnement sur un trottoir sont des infractions (article R477-1) du Code de la Route). Le manquement à cette règle de sécurité routière est puni d'une contravention.

Le Code de la route définit clairement les règles de stationnement dans une rue. Un véhicule doit stationner :

- Sur le bas-côté, sur les emplacements délimités ou sur la chaussée le long du trottoir si la zone n'est pas réservée à une autre catégorie d'usagers.
- A droite de la chaussée sur une voie à double sens, et à gauche ou à droite sur une voie à sens unique.

Se garer sur un trottoir hors emplacements délimités est considéré comme un stationnement très gênant et peut valoir aux contrevenants sans retrait de point sur le permis, une amende forfaitaire de 35 €, majorée à 135 € si le stationnement est très gênant (exemple : à l'approche d'un virage). L'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule en cas d'absence ou de refus du propriétaire de déplacer le véhicule.

Enfin il est interdit de stationner devant une entrée d'immeuble ou un garage privé, sur un passage piéton, un arrêt de bus...

Vous le comprendrez, pour que chacun puisse circuler en toute quiétude sur les trottoirs, que nos enfants soient en sécurité quand ils jouent ou se promènent dans le village, il nous faut respecter les règles du code de la route.



<https://www.codedelaroute.fr/articles/stationnement-sur-trottoir/>





### La deuxième année du mandat de nos jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes vient de débiter.

Ils ont déjà à leur actif quelques réalisations derrière eux, et de ce fait se sentent, plus à l'aise entre eux et avec l'équipe des élus. Ils sont conscients de leurs rôles et devoirs. Ils ont répondu présents pour le devoir de mémoire lors de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 18.

Leurs projets en cours sont reconduits sur 2023 comme la mise en place de boîtes à livres, près de l'école. D'autres idées ont germé. Une réflexion est menée sur la faisabilité de la création d'un espace jeunes dans l'une des salles de l'espace Macrezy, comme lieu de détente où ils pourraient se réunir, librement sous la responsabilité d'un adulte, (élu ou animateur) et participer à quelques ateliers, discuter et réfléchir sur leurs projets et actions à mener au cours de l'année.

Le programme est à préciser pour les questions liées à l'environnement : l'organisation du nettoyage de printemps le 15 avril 2023, ainsi que la participation à la fête du village avec l'animation d'ateliers devront être défini. Le dossier de la dotation d'infrastructures sportives à Gouvernes (terrains de sport, espace-jeux pour les petits) avec l'aide de la Région Ile de France se dessine mais est toujours en gestation.

Nous avons bon espoir qu'elle se concrétise bientôt. Quelques manifestations culturelles sont aussi au programme, ainsi que la question intergénérationnelle pour s'associer avec des associations pour faire vivre Gouvernes à l'heure de Tous !

Parallèlement à leur formation en tant que jeune citoyen, ils ont pu poursuivre leur découverte du fonctionnement de la commune. La date du 14 juin est retenue pour visiter le Sénat en fin d'année, obtenue par Mme le Maire mais nous espérons aussi leur donner la possibilité de découvrir l'espace de la communauté d'agglomérations qu'est Marne et Gondoire au Parc de Rentilly et peut-être même celui de la Région Ile de France.

La découverte de l'aire de loisirs de Jablines est envisagée pour se concrétiser lors du prochain semestre, aux premiers beaux jours.

**Il n'y a plus qu'à ! alors,  
Roulez Jeunesse !**

## » Bibliothèque

Après le succès des animations atelier cuisine, des jeux d'Elsa et de la maison des oiseaux en hiver lors de cette fin d'année 2022, la bibliothèque de Gouvernes vous propose de nouvelles animations pour 2023 :

### • MERCREDI 11 JANVIER À 10H ET 11H

#### Les tapis narratifs d'Elisabeth Fournier

Elisabeth Fournier, créatrice textile, conçoit et réalise des tapis narratifs... Un tapis narratif est la traduction en matières, en couleurs, en volumes, en mouvements, d'une histoire, d'un conte, d'un album, d'une idée.

Un tapis se raconte à tous ceux qui aiment les histoires, de 0 à 99 ans. C'est un espace pour découvrir et vivre ensemble un livre, une histoire. C'est un chemin tout en couleur pour aller au livre avec plaisir !

Par Elisabeth Fournier

Pour les tout-petits, avec un parent

Réservation obligatoire au 0164 77 36 29

### • SAMEDI 4 FEVRIER A 10H

#### Atelier Kirigami Pop culture

Pop Culture ? Culture Pop ? Signe du divertissement, venez marquer votre appartenance à ce courant populaire en créant une carte Pop-up à tendance musicale... À partir de la technique japonaise du kirigami, l'art du coupage du papier, rejoignez les bibliothécaires pour réaliser une carte pop-up sur le thème estival et laissez libre cours à votre imagination.

Par les bibliothécaires

A partir de 10 ans

Réservation obligatoire au 0164 77 36 29

### • SAMEDI 11 MARS A 10H30

#### Eh bien, jouez maintenant !

Aujourd'hui, on joue à la bibliothèque ! En compagnie d'Elsa, petits et grands trouveront leur bonheur dans la multitude de jeux qu'elle leur propose. Venez profiter d'un moment ludique et convivial avec vos enfants et leur faire découvrir de nouveaux jeux. Jeux de plateau, de cartes, de stratégie ou d'adresse, tous sont de la partie !

Avec les Jeux d'Elsa

En famille, à partir de 4 ans

Entrée libre

Toutes ces animations sont gratuites.



## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

POCQUET Aurore  
24 octobre 2022  
DE VASCONCELOS Valentina  
25 Novembre 2022  
SÉNÉCHAL Ulysse  
25 Novembre 2022

### 4 MARIAGES :

VANDAMME Olivier et JOULIN Lise  
10 Juin 2022  
CHASSAIS Jérôme et CHAPSAL Ludovic  
06 août 2022  
LELION Camille et TOGNI Jérémie  
27 AOÛT 2022  
*(Mariage dont ils n'ont pas voulu apparaître  
dans le bulletin municipal)*

### DECES :

VONGKOTH Tiao 08 juin 2022  
PIERI Jeanne 06 août 2022



## Calendrier des manifestations

17 janvier 2023  
Voeux du maire, salle Lhuillier

15 avril 2023  
Nettoyage de Printemps

13/14 mai 2023  
Fête du village

## > Les yeux dans les yeux

Toutes les classes d'élémentaire ont pu profiter de l'exposition «Les yeux dans les yeux» au Château de Rentilly.

Le vendredi 2 décembre c'était au tour de notre classe de CP/CM2.

«Nous avons trouvé cette exposition très intéressante avec beaucoup de tableaux différents. C'était une exposition, sur les portraits, diverse et variée. Notre classe a fait un atelier très amusant qui consistait à se mettre par deux dos à dos et une personne devait décrire un tableau. La balade était très jolie. La dame nous a aussi raconté l'histoire du château.»



## > Journée du patrimoine

M. Mosser, toujours présent et disponible pour nous faire partager ses connaissances du patrimoine de Gouvernes nous a accompagnés lors de 6 sorties. Les classes d'élémentaires sont allées jusqu'au château de Deuil pour y apprendre son histoire puis se sont rendues à la mairie. Les élèves y ont rencontré Mme Tortrat et quelques adjoints arborant fièrement leurs écharpes d'élus. Les classes de maternelle ont également découvert la mairie et les symboles républicains.



## La grande lessive à l'école

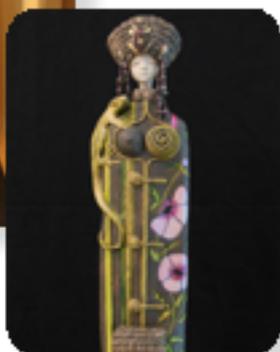
Notre école a participé le jeudi 20 octobre à la Grande Lessive. Cet événement international permet en un jour une installation éphémère en art autour d'un thème sous la forme d'un affichage étendu à la pince à linge telle une lessive qui sèche. Le thème de cette édition était «La couleur de mes rêves». Tous les élèves ont conçu leur oeuvre autour de cette consigne.

Malheureusement, la météo ne nous a pas permis un affichage dans le village, mais seulement sous le préau de l'école.



## Rentrée 2023-2024

Sont concernés, les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Les parents doivent se présenter en mairie avec leur livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'admission devient définitive lors d'un rendez vous avec Madame Dollé, directrice de l'école.



## Portrait de ... **Rachel STOPA,** artiste céramiste de Gouvernes

J'ai débuté la céramique il y a 30 ans déjà, dans une association en Lorraine où j'ai appris les bases du travail de la terre. J'ai façonné vases et récipients en tout genre pour peu à peu m'orienter vers la sculpture. Je réalise deux types de cuisson, le gré et le Raku. Mon modèle de prédilection est la femme.

Je m'inspire de l'élégance de ses figures féminines du Japon ancestral ou encore de femmes fleurs stylisées. J'aime associer à mes sculptures le monde animal et végétal.

Une grenouille, un lézard, un oiseau, ou une libellule trouve naturellement sa place sur une épaule, une robe ou encore une coiffe.



[www.rachel-stopa.fr](http://www.rachel-stopa.fr)  
(Photos Rachel Stopa)

## LISTE MAJORITAIRE « GOUVERNES ET VOUS »

Nous ne pourrions jamais oublier ce que la crise sanitaire a engendré dans notre quotidien et dans les relations sociales. La fête du village du mois de mai instaurée sous l'égide des élus avec la formidable participation des associations aidés par des bénévoles nous avait déjà permis de retrouver cette ambiance chaleureuse qui nous avait manquée pendant des mois. Les vacances ont été un temps de pause qui a permis de retrouver famille ou amis éloignés. Mais durant ce mois d'août les élus ont dû relever de nouveaux défis.

Pendant que deux des anciennes classes étaient repeintes, il a fallu imaginer l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe afin d'accueillir à la rentrée les enfants des nouvelles familles venues s'installer à Gouvernes, l'école se révélant déjà trop petite. Réjouissons-nous que notre village soit attractif et que des jeunes viennent s'y installer.

La ténacité de l'équipe Gouvernes et Vous entraînée par Mme le Maire, a permis d'aménager cette nouvelle classe dans la salle Maurin (ex-cantine) afin que les enfants et leur enseignante y trouvent dès le premier jour le plaisir d'y travailler. Elus, enseignantes, équipe municipale se sont succédés sur ce projet pour nettoyer, débarrasser, transporter, aménager afin que le jour J de la rentrée, l'effectif des enfants de l'école, contrôlé par Mme l'Inspectrice, permettait à ceux-ci de découvrir leur nouvelle classe dont la création était validée.

Le dynamisme de nos associations régénéré par le volontarisme des élus de favoriser au maximum leurs projets, la ténacité de l'équipe Gouvernes et Vous pour favoriser leurs actions avec un budget serré a permis de renouer avec des événements festifs et culturels réussis : les séances du ciné-club les animations de l'Amicale des enfants, les ateliers et sorties organisées par Amitié Loisirs, la réfection de la salle des Catéchismes conjointement avec l'Association du patrimoine, la brocante avec l'étroite collaboration de nos élus « sécurité » et les bénévoles du Comité des fêtes.

Nous comptons beaucoup sur les correspondants de quartiers qui ont pris la mesure de l'importance du relais de ceux-ci pour faire remonter les informations, émettre des propositions, animer et prendre en charge des initiatives constructives qui mettront en valeur le village.

Nous avons choisi depuis deux ans de ne pas augmenter la part des impôts locaux, et pourtant nous sommes décidés à avancer dans la recherche de projets qui permettront à toutes les générations de se rencontrer et d'apprécier le bien vivre à Gouvernes.

N'hésitez pas à consulter la page  
Facebook @Gouvernes,  
le compte Twitter @mairieGouvernes  
ou le compte Instagram @gouvernes\_mairie.

L'équipe Gouvernes et Vous

## LISTE MINORITAIRE « OSER & ENTREPRENDRE »

Après avoir profité d'un mois d'octobre assez clément le mois de novembre nous a fait basculer doucement vers le froid. Nous aurons bientôt besoin d'utiliser davantage d'énergie pour se chauffer et s'éclairer. Les difficultés de production d'électricité et de gaz, les hausses des coûts, nous amènent toutes et tous à être plus sobres. Mais il est heureux et important qu'au regard du besoin de convivialité la magie de NOEL soit aussi préservée. Bonne fête de NOEL et excellente fin d'année avec ou sans modération !

Vincent TONI



## GROUPE DES SCOUTS & GUIDES DE FRANCE

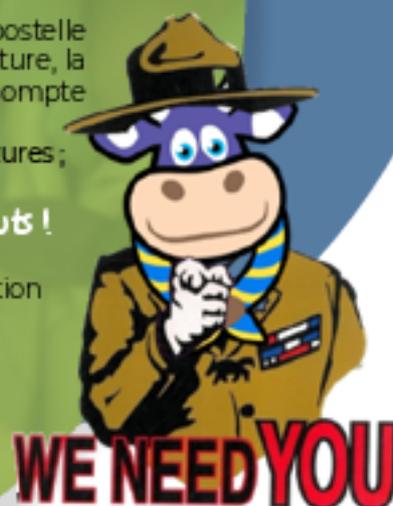
Le Groupe des Scouts & Guides de France - Saint Jacques de Compostelle de Conches sur Gondroire entre désormais dans le paysage de Gouvernes.

Créé depuis 42 ans, les Scouts & Guides de France - Saint Jacques de Compostelle ont pour vocation d'éduquer les enfants par l'action, par la vie dans la nature, la vie en petits groupes, en apprenant la loi et la promesse, et en prenant en compte leur progression personnelle.

Tu as entre 17ans et 25 ans, tu t'ennuies et tu souhaites partager des aventures ;

**Rejoins-nous ! Devient Cheftaine ou Chef scouts !**

Pas besoin d'avoir été scouts, juste de la motivation et de la bonne humeur !!!  
Nous finançons ton BAFA/BAFD .



CONTACTE-NOUS : 07 67 68 27 74  
PAR MAIL : rg@sgdf-conches.com  
<https://sites.sgdf.fr/sst-jacques-de-compostelle-conches/>

### Les associations, le coeur de Gouvernes

Gouvernes parvient à conserver son caractère de village, avec ses activités bien ancrées autour de sa place qui s'anime plusieurs fois par jour grâce aux enfants de l'école, le soir et le weekend grâce aux associations qui proposent de nombreuses activités. Association et bénévolat sont deux termes indissociables, l'un ne va pas sans l'autre. Plus les bénévoles sont nombreux, plus l'association a des chances de perdurer.

Nous sommes tous heureux, petits et grands, de pouvoir nous retrouver pour partager des moments culturels, sportifs, ludiques etc... ce sont des bénévoles de tous âges qui consacrent une partie de leurs loisirs pour faire partager à d'autres leurs passions.

**Nous avons cette grande chance à Gouvernes d'avoir de nombreuses associations très actives.**

Pour que nous puissions continuer à profiter de cette chance il faut que de nombreux habitants décident, entre amis ou voisins, de rejoindre et de s'investir dans les associations toutes prêtes à vous accueillir.



### AMITIÉ LOISIRS

L'année 2022 a été l'occasion de réaliser une croisière enrichissante nous menant de Copenhague à Berlin. Nos activités de peinture sur bois, d'art floral ont repris avec toujours autant de succès. Notre sortie à Paris nous a fait découvrir le quartier Montorgueil, la Grande poste de Paris toute rénovée, et après un bon repas nous sommes allés à l'ancienne Bourse du Commerce -PINAULT Collection, un musée où s'expose la collection privée de François Pinault.

Nous travaillons à La croisière sur le Nil du 4 au 14 octobre 2023. Déjà 21 personnes sont inscrites. Vous pouvez encore nous rejoindre.

Notre assemblée générale se tiendra le samedi 28 janvier 2023.

Une sortie à Paris sera programmée au printemps.

Amitié Loisirs vous souhaite de bonne Fêtes de fin d'Année et prenez soin de vous.

PAR TÉLÉPHONE : 06.10.76.82.54  
PAR MAIL : chantal.roulleau@hotmail.fr



## > PATRIMOINE DE GOUVERNES

Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) ont certainement été le temps fort de ces derniers mois. Cette année, elles ont eu lieu en même temps que la fête du village et son vide grenier. A cette occasion, plus de 100 personnes sont

venues, de Gouvernes ou des environs pour visiter ou revisiter notre Eglise. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir d'accueillir un bon nombre de nouveaux habitants de Gouvernes, qui ont témoigné de leur intérêt pour notre patrimoine.

L'autre actualité importante de ce semestre concerne la restauration de la petite salle des catéchismes : Les travaux ont enfin pu débuter au début du mois d'octobre, après un énième report dû cette fois à la découverte d'amiante, qu'il a fallu d'abord traiter. Grâce au financement et au suivi de chantier par la commune, la première tranche des travaux a maintenant bien avancé et devrait être terminée à la fin de l'année.



Pour cette fin d'année, notre traditionnel concert de Noël a eu lieu le samedi 26 novembre, dans l'église. Cette année, après une première partie consacrée aux traditionnels chants de Noël avec Jean-Yves Buet au chant, accompagné par Antoine Lor au Piano, la deuxième partie sera consacrée à des œuvres de Fauré, par Miliou et Caroline Fauré, ses arrière-petits neveux, ainsi que leurs élèves violoncellistes et Carole Gireaud à la harpe. Comme chaque année, le concert sera également l'occasion de partager autour d'un vin chaud un moment convivial à quelques semaines des fêtes de Noël.

Pour 2023, nous prévoyons d'ores et déjà l'assemblée générale de l'Association du Patrimoine le samedi 28 janvier. Nous préciserons l'horaire ultérieurement et serons heureux de vous y accueillir.

Par ailleurs, dans le cadre des conférences « Traces du passé », Yves Mosser proposera le jeudi 16 février, à 19 heures, à Lagny (salle de la Gourdine), une conférence sur le thème « un monument historique en cours de restauration : la petite salle des catéchismes de Gouvernes et le chanoine Etienne Jouy ». Plus tard dans la saison, il sera temps de fleurir nos jardins et comme les années précédentes, nous organiserons à cet effet une vente de fleurs devant l'église. Date à retenir donc dès maintenant, les bénéfices de cette opération étant destinés aux actions de mise en valeur du Patrimoine.

Mais avant cela, nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons tous nos vœux de santé, bonheur et réussite de vos projets en 2023.

Association Le Patrimoine de Gouvernes



PAR TÉLÉPHONE  
06.12.64.46.94



PAR MAIL  
y.mosser@yahoo.fr

## Association des Anciens Combattants

Gouvernes, Conches-sur-Gondaire, Guermantes

Nous nous sommes rendus d'abord à Conches-sur-Gondaire puis à Gouvernes et enfin à Guermantes. Les trois cérémonies accompagnées de musiciens ont pu se tenir en présence d'un public venu nombreux.

Merci à toutes les personnes et élus des trois communes qui se sont déplacés et également un grand merci à la délégation des scouts ainsi qu'aux membres des conseils municipaux « JEUNES » des trois communes pour leur participation active, notamment pour le dépôt des gerbes mais également pour la lecture de la lettre de Madame Patricia Mirales, Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la mémoire. Je tiens également à remercier Monsieur Hadrien Ghomi, député de notre circonscription qui avait fait livrer une gerbe dans chaque cimetière concerné que les jeunes conseillers municipaux avaient en charge de déposer au monument aux morts.

Pour terminer ce périple, nous avons pu nous rassembler à l'Espace Marcel Proust à Guermantes pour le verre de fraternité offert par la commune qui a dû accueillir un grand nombre d'invités.



Merci aux élus qui ont su faire face avec bonne humeur et efficacité à cet afflux de participants.

Encore merci et bravo les jeunes pour votre participation à cette cérémonie que vous avez rendue encore plus émouvante. Je vous en suis très reconnaissant. Rendez-vous le 8 mai 2023.

Michel CHARPENEL



SIÈGE SOCIAL :  
Mairie - 77400 GOUVERNES



ADRESSE DE CORRESPONDANCE :  
9 allée Alain Fournier - 77600 GUERMANTES



Création et Eveil de Soi au travers de l'Art du Mouvement

## > CESAM

C'est un grand défi que de garder l'esprit calme, maintenir une certaine quiétude intérieure, persévérer à se centrer sur soi, avoir une écoute bienveillante à l'égard des autres, des événements ... CESAM vous propose ces pratiques ZEN pour vous accompagner dans cette direction...[www.cesam.info](http://www.cesam.info)  
Et si vous venez dès maintenant nous rencontrer lors d'un cours d'essais GRATUIT ?

L'association CESAM, Création et Eveil de Soi à travers l'Art du Mouvement, continue avec joie ses cours hebdomadaires à Gouvernes, salle Lhuillier, belle salle communale, pour l'accueil de nos 57 élèves de 8 à 78 ans cette année. La reprise de nos cours collectifs depuis septembre a été une grande source de joie pour tous : aide à cultiver un calme intérieur, savoir être et vivre dans l'adaptation du changement. Renforce l'écoute de soi et des autres, à nourrir des pensées stimulantes qui créent, naturellement une bonne santé, la joie, de belles relations ...

Ainsi, nous proposons des cours de yoga, qi gong, tai-chi-chuan, danse-pilate, et relaxation sur gouvernes du Lundi au jeudi par des cours hebdomadaires d'1h;  
*Voir notre page [www.cesam.info/ces-am/planning-des-cours](http://www.cesam.info/ces-am/planning-des-cours)*

Avec CESAM, 2022-2023 sera une année riche de nouveautés, épanouissante de rencontres et partages, pour une douce et joyeuse harmonie à vivre...

Si vous le souhaitez, nous serons sincèrement dans la joie de vous accueillir, simplement et chaleureusement avec toute notre attention pour vous.

CATHERINE@CESAM.INFO | 06 86 92 84 98

[WWW.CESAM.INFO](http://WWW.CESAM.INFO)

## > Association Les Écureuils, Ciné-club de Gouvernes

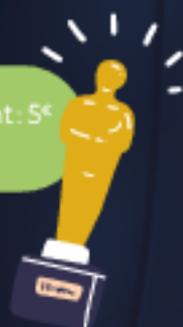
Le Ciné-Club est assuré depuis 2018 par le Conseil d'Administration composé de Alain Bonliou (Président), Rosemary Bonliou, Guy Carré (Secrétaire), Madeleine Collet (Trésorière), Jean-Pierre Collet, Luc Méaulx.

Nous vous rappelons que les séances sont ouvertes à tout le monde - vous n'avez pas besoin d'être adhérent. Si un film vous intéresse, venez nous joindre. Chaque mois, avant la séance, des informations sur le film et la séance sont envoyées par messagerie. Si vous souhaitez recevoir ces informations envoyez votre adresse e-mail à l'adresse ci-dessous.

Les séances cinéma ont lieu une fois par mois, à partir du mois d'octobre, dans la Salle Lhuillier à 20h 30. Malheureusement cette année, la séance du mois d'octobre n'a pas eu lieu en raison du COVID mais nous avons pu démarrer en novembre avec la projection du film d'André Cayatte « Le Passage du Rhin ».

### RAPPEL DE NOS TARIFS :

La séance : Adhérent : 3€ - Non-adhérent : 5€  
Étudiants, chômeurs : 1€50  
Adhésion : 10€ par an.



**28 janvier 2023**  
Talons Aiguilles  
1991 Pedro Almodovar

**11 février 2023**  
Capitaine Conan  
1996 B. Tavernier

**11 mars 2023**  
Nous irons à Paris  
1950 Jean Boyer

**29 avril 2023**  
Le Dossier Odessa  
1974 Ronald Neame  
ou  
Le Dossier des Winslow  
1999 David Mamet

**13 mai 2023**  
L'argent de la Vieille  
1972 Luigi Comencini

**10 juin 2023**  
La Scoumoune  
1972 José Giovanni



PAR TÉLÉPHONE  
09.77.78.71.69

PAR MAIL  
[cine-club-les-ecureuils@orange.fr](mailto:cine-club-les-ecureuils@orange.fr)

## › AMICALE DES ENFANTS DE GOUVERNES

Nous sommes heureux de poursuivre notre aventure à destination des petits Gouverniauds. Nous rappelons que l'Amicale est une association ayant comme but premier la création du lien social inter-Gouverniauds. Pour ce faire, nous proposons différentes manifestations pour nos petits lutins, mais où tout le monde est bienvenu de 0 à 99 ans.



À la rentrée de septembre, nous avons offert aux écoliers et leurs parents un goûter. Puis avons eu le plaisir de se retrouver autour d'un parcours d'accrobranche, et de la traditionnelle chasse aux bonbons dans le centre du village. Pour permettre aux plus jeunes d'attendre le passage du Père Noël, nous avons proposé le dimanche 27 novembre, un atelier de fabrication du célèbre calendrier de l'aveil.

Pour clore l'année, nous avons renouvelé notre vente de Sapins et jacinthes. La livraison du roi de la forêt a eu lieu le vendredi 02 décembre dès 17h30 sur la place de la Mairie autour de chocolat chaud et vin chaud.

Nous espérons vous voir nombreux pour la célèbre Boom Galette qui aura lieu le samedi 21 Janvier 2023.

Rendez-vous tous vendredi 02 décembre pour lancer les festivités de Noël, sans oublier les futures activités 2023. A savoir, paintball, fête du village et la kermesse de l'école du Village. A cette occasion nous cherchons des volontaires pour nous aider, des talents cachés, de lots pour la tombola...



CONTACT  
[amicaledegouvernes@gmail.com](mailto:amicaledegouvernes@gmail.com)



## › COMITE DES FETES

Un vide-grenier qui a démenti nos prévisions, la plupart des exposants étaient présents, ils ont fait de bonnes affaires, nous ont dit la plupart de ceux que nous avons interrogés.

Côté restauration, nous partions pour une fréquentation modeste du stand, alors que nous avons très vite été pris dans un tourbillon d'activités frénétiques ! En conclusion, c'était une journée très lourde, comme de coutume, mais le plaisir partagé par les participants a été une fois de plus au rendez-vous. Nous avons fêté ensemble l'arrivée du Beaujolais ! dans la salle Lhuillier, habillée et décorée grâce au très important travail des bénévoles. Au menu, un repas délicieusement festif, préparé par un traiteur. Un DJ a animé la piste de danse jusqu'à 2 heures ! De l'avis de tous, le cocktail pour cette soirée était réussi !

Merci à nos bénévoles du Comité des Fêtes, leur implication à 100% a permis la réussite de ces journées dont beaucoup nous ont dit qu'elle était très agréable, bien organisée et qu'il faudrait renouveler.



Meilleurs  
voeux à tous !



DANIEL VERNET  
06.84.58.89.32



PAR MAIL  
[comite\\_des\\_fetes\\_gouvernes@yahoo.fr](mailto:comite_des_fetes_gouvernes@yahoo.fr)

Comité des Fêtes de Gouvernes, Mairie de Gouvernes 71400